

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2021

Le 24 juin 2021, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation le 14/06/2021

Présents : M GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, SORIGNET Michelle, POLLET Mireille, BORDET Céline, GUERIN Vanessa, MM LAINE Christian, NICOLLE Eric, PICOULET Damien, DECOMBE Christian, LAINE Jean-Marie, PLAUD Richard, NEAU Cyril.

Absente excusée : Mme RAISON Sandrine.

Madame JACAUD Annick a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

2021_06_01_01 MAISON ROUDIER – CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE

En vue de la rénovation de la Maison ROUDIER en logements locatifs, le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte un contrat de prestation de services auprès de M PELLETIER Jean-Thierry de SAUJON pour un montant de 870 € HT qui comprend les prestations suivantes :

- assister à la définition des besoins et à la préparation du chiffrage estimatif des travaux
- consultation des entreprises
- descriptif sommaire par corps de métier
- réunion avec tous les artisans dont les devis ont été retenus.

2021_06_02 MULTISERVICE – SALON DE COIFFURE – CLIMATISATION

La climatisation du salon de coiffure, financée par AURORE ROUX, gérante du salon de coiffure, est tombée en panne. Comme la commune avait financé la climatisation à la Boucherie en 2019, plusieurs entreprises ont été contactées soit pour le remplacement soit pour la réparation de la climatisation. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre en charge la réparation de cette climatisation et accepte le devis de l'entreprise DEPANN 17 pour un montant de 1652 €HT à inscrire sur le budget du Multiservice en section de fonctionnement.

2021_06_03 CHANGEMENT DES PNEUS DU TRACTEUR

Les pneus du tracteur sont à changer. Après en avoir délibéré et avoir demandé plusieurs devis, le conseil municipal accepte le devis d'EUROMASTER pour un montant de 1 400 €HT pour les 4 pneus.

2021_06_04 ALARME ATELIERS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise de ML sécurité de La Rochelle pour un montant de 871.15 €HT soit 1 045.38 €TTC à inscrire sur la section d'investissement pour l'alarme des ateliers municipaux.

2021_06_05 REFECTION DU MUR DES ECOLES

L'école a en projet la création de peintures murales à accrocher sur le mur de la cour.

Un devis a été demandé pour la réfection du mur (partie cour de l'école) à l'entreprise de peinture GIRARD de Montpellier de Médillan pour un montant de 1 824 € HT soit 2 188.80 € TTC.

2021_06_06 DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DÉCIDE d'autoriser le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime. La présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

2021_06_07 : ENVELOPPES DE DEPOTS D'ESPECES

La Trésorerie de GEMOZAC n'est plus en mesure de recevoir des espèces, l'ETAT a signé une convention pour que toutes les espèces des régies soient versées à La Poste. Les communes doivent acquérir des enveloppes sécurisées afin de détailler les espèces en billets et en pièces. La commune a acquis 1000 enveloppes au tarif de 131.40 €TTC. Afin d'en proposer aux autres communes, une délibération doit être prise fixant le tarif à l'unité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la vente d'enveloppes de dépôt d'espèces au tarif de 0.1314 € TTC/l'enveloppe.

QUESTIONS DIVERSES :

- Françoise JOLY est à la retraite le 30 juin 2021.
- Sylvie HAMON, secrétaire de mairie, demande sa mutation pour la Vendée à compter de septembre 2021. Une annonce a été postée sur le site emploi-territorial afin de trouver une remplaçante.
- **FÊTE COMMUNALE** : Suite aux nombreuses contraintes sanitaires, le Conseil municipal décide de ne pas organiser la fête communale fin juillet 2021.

Fin de la séance à 23H.

2021_06_07 : ENVELOPPES DE DEPOTS D'ESPECES

La Trésorerie de GEMOZAC n'est plus en mesure de recevoir des espèces, l'ETAT a signé une convention pour que toutes les espèces des régies soient versées à La Poste. Les communes doivent acquérir des enveloppes sécurisées afin de détailler les espèces en billets et en pièces. La commune a acquis 1000 enveloppes au tarif de 131.40 €TTC. Afin d'en proposer aux autres communes, une délibération doit être prise fixant le tarif à l'unité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la vente d'enveloppes de dépôt d'espèces au tarif de 0.1314 € TTC/l'enveloppe.

QUESTIONS DIVERSES :

- Françoise JOLY est à la retraite le 30 juin 2021.
- Sylvie HAMON, secrétaire de mairie, demande sa mutation pour la Vendée à compter de septembre 2021. Une annonce a été postée sur le site emploi-territorial afin de trouver une remplaçante.
- **FÊTE COMMUNALE** : Suite aux nombreuses contraintes sanitaires, le Conseil municipal décide de ne pas organiser la fête communale fin juillet 2021.

Fin de la séance à 23H.